

**225C0926**  
FR0012435121-FS0458

5 juin 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ELIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juin 2025, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP<sup>1</sup> dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> juin 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société ELIS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 12 746 738 actions ELIS représentant 24 292 305 droits de vote, soit 5,39% du capital et 8,63% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

---

<sup>1</sup> Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1<sup>o</sup>du code de commerce et 223-12 du règlement général. Bpifrance Investissement est contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, elle-même est contrôlée à 100% par Bpifrance SA, qui est elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par l'EPIC Bpifrance et à 49,2% par la Caisse des dépôts.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 236 664 445 actions représentant 281 522 170 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 11 545 567 droits de vote double), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.